



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240603-2024-066-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **03 JUIN 2024**  
N°2024-066

### Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, quinze mai vingt heures trente- minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mardi sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

#### OBJET DE LA DELIBERATION

**Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif soutien aux initiatives d'Urbanisme Transitoire du Conseil Régional d'Ile-de-France pour le projet « Aménagements transitoires sportifs dans le cadre du NPNRU du Bois l'Abbé »**

**Rapporteure** : Mme SAUSSEREAU

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

#### Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

#### Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

**Secrétaire de séance** : M. DUBUS

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 3

Nombre de votant(e)s : 40

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



Direction Générale  
**Séance du conseil municipal du 15 mai 2024**

## **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

**Vu** la convention pluriannuelle de l'ANRU, signée par la ville de Champigny-sur-Marne et l'ensemble des partenaires le 25 mai 2023 ;

**Vu** le courrier, en date du 28 décembre 2023, par lequel les services du Conseil Régional d'Ile-de-France, d'une part informe la Commune de l'octroi d'une subvention en faveur du projet de « Aménagements transitoires sportifs dans le cadre du NPNRU du Bois l'Abbé » de 45 000 € ; et d'autre part lui demande la signature de la convention portant sur les modalités de versement de cette même subvention ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et développement urbain – Politique du logement et amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi – Insertion – Economie solidaire – Commerce et marchés aux comestibles – Artisanat – Tourisme, émis lors de sa séance en date du 7 mai 202 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 7 mai 2024 ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives - Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 6 mai 2024 ;

**Considérant** ce qui suit :

Le Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du dispositif soutien aux initiatives d'Urbanisme Transitoire a accordé une subvention, à hauteur de 45 000 € en faveur du projet de « Aménagements transitoires sportifs dans le cadre du NPNRU du Bois l'Abbé » d'un montant de 90 000 € HT.

Il y a donc lieu d'approuver et de signer la convention d'attribution de cette subvention.

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 45 000 € versée par le Conseil Régional d'Ile-de-France en faveur du projet de « Aménagements transitoires sportifs dans le cadre du NPNRU du Bois l'Abbé ».

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que les recettes seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Philippe DUBUS  
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **03 JUIN 2024**

Publication, le **03 JUIN 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

